

2L&A TRANSPORTS

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 79000 euros
Siège social : 114 Traverse de la Serviane
13012 Marseille

934 296 898 RCS MARSEILLE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 06/12/2024

L'an 2024,

Le 12 Décembre,

A 13 heures,

Monsieur AHABCHANE Ahmed, demeurant 65 Chemin des Baumillons – 13015 Marseille.

agissant en qualité d'associé unique et de président de la société 2L&A TRANSPORTS sus désignés ;

A pris les décisions suivantes relatives au changement de l'objet social:

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique décide de changer l'objet social de la société. Il est décidé d'enlever l'activité d'affrètement et organisation des transports et ceux à compter du 06/12/2024.

Il décide en conséquence de modifier l'article 6 des statuts de la manière suivante :

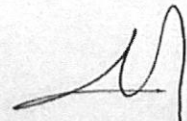
ARTICLE 4 – Objet

La société a pour objet en France et à l'étranger :

- Transports routiers de fret de proximité

Le reste de l'article demeure inchangé.

Certifié conforme
par le président



AA

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique.

M. AHABCHANE Ahmed
L'associé unique

